



Le 15 septembre 2022,

Communiqué de presse

Travaux d'entretien des cours d'eau du bassin du Verdon

Près de 27 km sur le haut Verdon et 1 km sur le moyen Verdon

Près de 11 km sur le bas Verdon et le Beaurivé

Près de 31 km sur le secteur Artuby Jabron

Près de 9,5 km sur les digues du bas Verdon

L'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin versant du Verdon (EPAGE Verdon) prévoit de lancer des travaux de septembre 2022 à février 2023 pour l'entretien et la restauration des berges et du lit du bassin du Verdon. Ces travaux doivent permettre de favoriser les écoulements en période de crue et limiter la chute d'arbres dans le lit, de lutter contre les espèces exotiques envahissantes, de gérer les déchets et surveiller l'état des ouvrages de protection.

L'EPAGE Verdon est maître d'ouvrage pour les travaux d'entretien et de restauration du lit et des berges sur le bassin versant du Verdon depuis le 1^{er} janvier 2020. En effet, les 7 intercommunalités concernées par les travaux (la Communauté d'agglomération Provence-Alpes agglomération (PAA), la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon (DLVAgglo), la Communauté de commune Provence Verdon (CCPV), la Communauté de communes Lac et Gorges du Verdon (CCLGV), la Communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon (DPVA) ; la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG) et la Communauté de communes Alpes Provence Verdon (CCAPV)) ont transféré leur compétence GEMA (gestion des milieux aquatiques) au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, qui a pour cela été reconnu EPAGE du bassin versant du Verdon.

Les travaux sont financés à hauteur de 30 % par l'Agence de l'eau et par EDF pour le Verdon ; l'autofinancement est assuré par les 7 intercommunalités du bassin du Verdon dans le cadre du budget GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Les travaux 2022 s'appuient sur des objectifs de gestion qui prennent en compte la sécurité publique, le patrimoine naturel et les usages.

Pour le haut et le moyen Verdon, ces travaux seront réalisés entre la mi-septembre et la fin octobre 2022.

Les interventions prévues sont :

- dans le cadre du Plan de Gestion Sédimentaire du haut Verdon : intervention ciblée sur 10 structures alluvionnaires ou iscles (bancs de galets au milieu du cours d'eau) du haut Verdon (communes de Colmars-les-Alpes, Villars-Colmars, Beauvezer, Thorame-Haute, Allons). Il est important de maintenir mobilés ces structures, en évitant leur fixation par la végétation si aucune crue importante ne survient. En effet, la fixation des matériaux favoriserait le déficit sédimentaire en aval et donc l'incision du lit et la disparition des zones de tressage. Les travaux consistent à dévégétaliser les 10 iscles, broyer les rémanents (restes de branches) à proximité immédiate, évacuer les bois pour broyage sur plateforme de stockage. A la Mure-Argens à l'amont du pont des 40 mètres, des embâcles (accumulation de bois dans le lit) seront retirés afin d'empêcher la formation d'un iscle fixant les matériaux sur ce secteur qui alimente la zone en tresses de Saint-André-les-Alpes.

- dans le cadre du plan d'entretien : dévégétalisation des iscles à l'amont du pont des chemins de fer de Provence (communes de Saint-André-les-Alpes et la Mure-Argens), et intervention sur les iscles du tronçon court circuité à l'aval de Chaudanne (commune de Castellane).

Les travaux ont été attribués à l'entreprise Action Travaux et Environnement pour un montant de 145 642 € TTC.

Pour le bas Verdon, les travaux concernent le Verdon entre le barrage de Gréoux et le seuil de Gréoux-les-Bains soit près de 4.4 km ; et le Beurivé des sources jusqu'à la confluence avec le Verdon soit un linéaire de 6.7 km. Les travaux visent à traiter les arbres déstabilisés, gérer les embâcles, gérer la végétalisation des bancs de gravier (zone d'expansion en crue) et traiter les déchets et les espèces exotiques envahissantes présentes dans le lit mineur.

Les travaux ont été attribués à l'entreprise SARL travaux et environnement pour un montant de 50 670 € TTC.

Pour le secteur Artuby Jabron, les travaux concernent :

- le Jabron entre le Vallon de Cuiros et le pont de Trigance, et les vallons de la Croix et du Lavandou soit un linéaire de 7.9 km ;
- la Bruyère entre le Vallon de la Gipières et le lieu-dit le Moulinon et le Viéras soit un linéaire de 4.5 km ;
- le Rieu Tort entre le Gratuaire et le lieu-dit Villaute et l'amont / aval de la D21 soit un linéaire de 3 km ;
- et la Lane entre Thorenc station et la confluence avec l'Artuby soit un linéaire de 15.8 km.

Les travaux sont axés sur le traitement des embâcles sur les zones à enjeux (habitations, infrastructures etc.), la gestion des boisements en berge (lutte contre l'érosion), la mise en têtard de saules (limiter la formation d'embâcles) et la gestion des espèces exotiques envahissantes (arrachage et brûlage).

Les travaux ont été attribués à l'entreprise Action Travaux et Environnement pour un montant de 62 632 € TTC.

Gestion des espèces exotiques envahissantes : En 2020 une stratégie de gestion des plantes exotiques envahissantes des milieux aquatiques a été élaborée. Ce travail a permis de mettre en exergue 5 espèces problématiques pour les années à venir sur le bassin versant du Verdon : la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), la Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*), la Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*), la Balsamine de Balfour (*Impatiens balfouri*), et l'Elodée du Canada (*Elodea canadensis*), qui constituent une vraie menace d'un point de vue écologique et de santé publique. Un programme d'actions a été élaboré pour la période 2022–2026. En 2022, le syndicat mixte prévoit des travaux sur la Renouée du Japon sur deux sites, sur le Verdon (commune de Castellane) et le ruisseau de Notre Dame (commune de Gréoux-les-Bains).

Pour les digues du bas Verdon, les travaux concernent les 8.6 km de digue sur Vinon-sur-Verdon et près de 1 km sur Gréoux-les-Bains. Sur Vinon-sur-Verdon, les travaux consistent à débroussailler les digues sur le secteur agricole en aval du bourg, en direction de Cadarache et de la Durance. En vue de sécuriser les digues, un abattage des arbres les plus dangereux est également prévu sur la partie en amont du pont (au droit du quartier de Trans) et en aval du pont sur les deux rives (quartier des Pêcheurs et de la ZA du Pas de Menc au nord et quartier de l'école maternelle au sud).

Sur Gréoux-les-Bains, un premier passage en débroussaillage est prévu, entre le seuil EDF (baudruche) et la déchetterie, pour permettre l'examen visuel exhaustif de l'ouvrage en vue de la réalisation des études règlementaires.

Les travaux ont été attribués à l'entreprise SARL travaux et environnement pour un montant de 63 372 € TTC.

Pour toute information l'EPAGE Verdon est joignable au 04 92 74 68 00 ou par mail : info@parcduverdon.fr

Contacts au Parc naturel régional du Verdon :

Guillaume Ruiz, technicien rivière bas Verdon Artuby Jabron : gruiz@parcduverdon.fr

Thomas Garnier, technicien rivière haut et moyen Verdon : tgarnier@parcduverdon.fr

Marlène Economidès, chargée de communication - meconomides@parcduverdon.fr

Maison du Parc – Domaine de Valx – 04 360 Moustiers-Sainte-Marie - 04 92 74 68 00 www.parcduverdon.fr